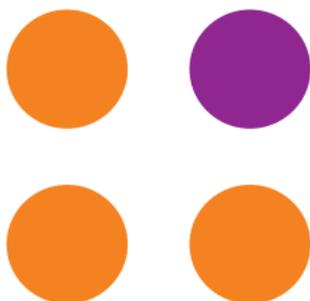




# Adhésion des entreprises aux institutions de retraite complémentaire





## Sommaire

	La retraite, en bref .....	3
●	Points clés.....	4
● ●	Points de repères .....	6
● ● ●	Points de vue .....	45
● ● ● ●	Points de contact.....	48

# La retraite, en bref

## Le principe

En France, comme tous les employeurs du secteur privé, vous cotisez obligatoirement avec vos salariés :

- pour leur **retraite de base** : à la Sécurité sociale ;
- pour leur **retraite complémentaire** : à l'Arrco, et, en plus, à l'Agirc pour les cadres.

## Qu'est-ce que l'Arrco et l'Agirc ?

L'Arrco et l'Agirc sont les régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé.

Ce sont **des organismes paritaires**, c'est-à-dire gérés conjointement par les organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

## À quoi servent les cotisations ?

Les cotisations prélevées sur les salaires financent les pensions des retraités d'aujourd'hui. C'est le **principe de la répartition**, le seul à garantir la solidarité entre les générations et les professions. Les cotisations permettent de constituer les droits à la retraite de vos salariés sous forme de points.

## Comment se constitue la retraite des salariés ?

Retraite  
de base



Retraite  
complémentaire



Retraite

- La retraite de base de la Sécurité sociale est comptée en trimestres.
- Les retraites complémentaires de l'Arrco et de l'Agirc sont comptées en points.

**Arrco** : Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés.

**Agirc** : Association générale des institutions de retraite des cadres.



## Points clés

### Pourquoi adhérer ?

Vous venez de créer une entreprise : il est nécessaire que votre entreprise adhère à une institution de retraite Arrco et à une institution de retraite Agirc appartenant (en principe) au même groupe de protection sociale.

Si vous avez opté pour le statut de salarié ou si vous avez embauché des salariés, des cotisations devront être versées aux institutions de retraite Arrco et Agirc. En contrepartie de ces cotisations, les salariés obtiendront des points de retraite complémentaire.

Si vous n'avez pas opté pour le statut de salarié et bien que vous ne comptiez pas embaucher prochainement, votre entreprise adhère néanmoins à un groupe de protection sociale. Mais bien évidemment, en l'absence de salarié, l'entreprise ne verse pas de cotisations à ses institutions de retraite Arrco et Agirc. Lorsque vous embaucherez le premier salarié de l'entreprise, il suffira alors de prévenir le groupe de protection sociale auquel l'entreprise est adhérente.

## Qui est concerné ?

Toutes les nouvelles entreprises du secteur privé adhèrent à une institution de retraite Arrco et à une institution de retraite Agirc, quelles que soient leur forme juridique – structure individuelle, société... – et leur activité dans le secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture.

## Quel est mon groupe ?

La désignation du groupe de protection sociale compétent pour recueillir l'adhésion de votre entreprise s'effectue en fonction de l'activité de l'entreprise ou en fonction de sa localisation.

## Quand et comment intervient l'adhésion ?

Informé de la création de votre entreprise, le groupe de protection sociale compétent vous adresse un certificat d'adhésion. Ce document vous précise les noms et coordonnées de l'institution Arrco ainsi que ceux de l'institution Agirc. Il vous indique également les taux des cotisations Arrco et Agirc qui s'appliquent à votre entreprise.



# Points de repères

## Les règles

La désignation du groupe compétent pour recueillir l'adhésion d'une entreprise relève :

- soit du répertoire professionnel,
- soit du répertoire géographique,
- soit des règles précisant les compétences catégorielles,
- soit des règles précisant les compétences territoriales.

Ces règles peuvent au premier abord paraître complexes, mais il suffit en fait de connaître le code NAF (nomenclature d'activités française) de votre entreprise et le lieu d'implantation de son siège social pour déterminer le groupe de protection sociale compétent pour recueillir son adhésion.

## Le répertoire professionnel

Les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et syndicats de salariés) de certains secteurs ont désigné, dans les conventions collectives nationales ou les accords collectifs, un groupe de protection sociale pour recevoir les adhésions des entreprises concernées.

Le répertoire professionnel de l'Arrco et de l'Agirc recense – en fonction des codes NAF – les secteurs d'activité dans lesquels un groupe de protection sociale a été désigné.

Si le code NAF de votre entreprise figure dans ce répertoire, celle-ci adhère auprès du groupe désigné.

À noter que si vos (futurs) salariés relèvent de la MSA (Mutualité sociale agricole), les institutions Arrco et Agirc du groupe Agricola sont compétentes pour recevoir l'adhésion de l'entreprise et cela quel que soit son code NAF.

## Le répertoire géographique

Si le code NAF de votre entreprise ne figure pas dans le répertoire professionnel, votre entreprise relève pour la retraite complémentaire du secteur dit interprofessionnel. La compétence des groupes de protection sociale du secteur interprofessionnel est déterminée en fonction de critères géographiques. Le répertoire géographique de l'Arrco et de l'Agirc désigne, pour les entreprises créées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>(1)</sup>, un groupe de protection sociale compétent pour chaque département de la métropole et arrondissement de Paris.

## Les compétences catégorielles

Lorsque votre entreprise emploie certaines catégories professionnelles de salariés (VRP, intermittents du spectacle...), elle doit les affilier auprès du groupe de protection sociale désigné, et cela même si elle adhère à un autre groupe de protection sociale pour ses autres salariés.

(1) Les entreprises du secteur interprofessionnel créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui n'ont pas encore adhéré à un groupe de protection sociale à cette date relèvent, en principe, du groupe de protection sociale désigné par ce répertoire géographique.

## Les compétences territoriales

Des institutions de retraite sont spécifiquement désignées pour recevoir les adhésions des entreprises implantées dans les départements d'outre-mer et cela quel que soit le code NAF de l'entreprise.

### SIREN, APE ET NAF

Le numéro Siren est composé de 9 chiffres. Il est attribué par l'Insee lors de l'inscription au répertoire national des entreprises. Ce numéro sert à identifier l'entreprise. Le numéro Siret identifie un établissement de cette entreprise.

L'Insee attribue à chaque entreprise introduite dans le répertoire Sirene un code APE (Activité principale exercée). Celui-ci est déterminé à partir de la déclaration faite par l'entreprise auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE) sur l'activité principale qu'elle exerce. L'attribution du code APE est une opération de nature statistique qui s'appuie sur la Nomenclature d'activités française (NAF). Le code APE peut être modifié, soit à l'occasion d'une déclaration de changement d'activité déposée par l'entreprise auprès du Centre de formalités des entreprises compétent, soit sur la base d'informations communiquées par l'entreprise à l'Insee ou aux services statistiques ministériels sur la répartition de son chiffre d'affaires et de ses effectifs entre ses différentes activités.

## Certificat d'adhésion

Votre groupe de protection sociale vous adressera un certificat d'adhésion aux régimes Arrco et Agirc. Ce certificat mentionne les éléments d'identification de votre entreprise. Il vous sera demandé de les vérifier.

Une fiche d'information récapitule les conditions générales des cotisations aux régimes Arrco et Agirc. Une documentation spécifique permet de procéder à l'affiliation des salariés relevant du régime Agirc.

Lorsque des obligations spécifiques relatives aux retraites complémentaires sont prévues par la convention collective du travail applicable à votre secteur d'activité, le certificat d'adhésion les précise. Il s'agit des taux des cotisations, de leur répartition entre l'employeur et les salariés, ou de l'affiliation de certaines catégories de salariés au régime Agirc.

## LIENS AVEC UNE ENTREPRISE PRÉEXISTANTE

Les entreprises nouvelles ayant des liens avec une entreprise préexistante adhèrent :

- aux institutions Arrco et Agirc désignées par le répertoire géographique ou le répertoire professionnel, ou
- aux institutions Arrco et Agirc de l'entreprise préexistante.

Cette dernière possibilité est subordonnée à la condition que l'entreprise préexistante détienne 34 % du capital de la nouvelle société. Pour le secteur non commercial, cela implique que les conditions requises pour la constitution d'une unité économique et sociale (UES) soient remplies : activités identiques ou complémentaires, concentration des pouvoirs de direction, permutabilité des salariés, existence d'un statut commun en matière de droit du travail.

**Le répertoire professionnel..... 12**

**ANNEXE 1** : secteur des vêtements sur mesure..... 28

**ANNEXE 2** : secteur de l'hôtellerie-restauration de type traditionnel et de la restauration rapide..... 31

**ANNEXE 3** : secteur de la santé ..... 36

**Les compétences catégorielles..... 39**

**Les compétences territoriales ..... 40**

**Le répertoire géographique ..... 41**

# LE RÉPERTOIRE PROFESSIONNEL

**Rappel :** les institutions du groupe AGRICA sont compétentes pour recevoir l'adhésion des entreprises, quel que soit leur code NAF, dont les salariés sont affiliés au régime de base de la Mutualité sociale agricole.

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>SECTION C</b>	<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
<b>10</b>	<b>Industries alimentaires</b>	
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	AG2R LA MONDIALE
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	
1013B	Charcuterie	MALAKOFF MÉDÉRIC
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	AG2R LA MONDIALE
1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre	
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes	KLESIA
1039A	Autre transformation et conservation de légumes	AG2R LA MONDIALE
1039B	Transformation et conservation de fruits	
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	
1051B	Fabrication de beurre	
1051C	Fabrication de fromage	
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets	
1061A	Meunerie	
1061B	Autres activités du travail des grains	
1062Z	Fabrication de produits amylacés	
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	
1071B	Cuisson de produits de boulangerie	
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	
1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires	
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	
1083Z	Transformation du thé et du café	
1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
1085Z	Fabrication de plats préparés	AG2R LA MONDIALE
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	
<b>11</b>	<b>Fabrication de boissons</b>	
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées	KLESIA
1102A (en partie)	Fabrication de vins effervescents, à l'exclusion de la fabrication des vins de champagne	
1102A (en partie)	Fabrication des vins de champagne	AG2R LA MONDIALE
1102B	Vinification	KLESIA
1103Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits	
1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées	
1105Z	Fabrication de bière	AG2R LA MONDIALE
1106Z	Fabrication de malt	
1107A	Industrie des eaux de table	
1107B	Production de boissons rafraîchissantes	KLESIA
<b>14</b>	<b>Industrie de l'habillement</b>	
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	MALAKOFF MÉDÉRIC
1412Z	Fabrication de vêtements de travail	
1413Z (en partie)	Fabrication de vêtements de dessus, à l'exclusion du « sur mesure »	
1413Z (en partie)	Fabrication de vêtements de dessus sur mesure	Compétence partagée par départements entre : HUMANIS et KLESIA cf. annexe 1
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous	MALAKOFF MÉDÉRIC
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	
<b>15</b>	<b>Industrie du cuir et de la chaussure</b>	
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	MALAKOFF MÉDÉRIC

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>16</b>	<b>Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exclusion des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie</b>	
1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	AG2R LA MONDIALE
1610B	Imprégnation du bois	
1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	
1622Z	Fabrication de parquets assemblés	PRO BTP
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	
1624Z	Fabrication d'emballages en bois	AG2R LA MONDIALE
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	
<b>18</b>	<b>Imprimerie et reproduction d'enregistrements</b>	
1811Z	Imprimerie de journaux	AUDIENS
1812Z	Autre imprimerie (labeur)	CARPILIG-R CNRBTPIG
1813Z	Activités de pré-presses	
1814Z	Reliure et activités connexes	
1820Z	Reproduction d'enregistrements	AUDIENS
<b>21</b>	<b>Industrie pharmaceutique</b>	
2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	KLESIA
2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques	
<b>23</b>	<b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b>	
2313Z	Fabrication de verre creux	HUMANIS
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	PRO BTP
<b>29</b>	<b>Industrie automobile</b>	
2920Z (en partie)	Carrosserie et fabrication de remorques associées à l'entretien et à la réparation	IRP AUTO
2920Z (en partie)	Fabrication de carrosseries automobiles (activité de métallurgie)	INTERPROFESSIONNEL

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>31</b>	<b>Fabrication de meubles</b>	
3101Z (en partie)	Fabrication de meubles de bureau et de magasin, à l'exclusion des meubles métalliques	AG2R LA MONDIALE
3101Z (en partie)	Fabrication de meubles métalliques	INTERPROFESSIONNEL
3102Z (en partie)	Fabrication de meubles de cuisine, à l'exclusion des meubles métalliques	AG2R LA MONDIALE
3102Z (en partie)	Fabrication de meubles de cuisine métalliques	INTERPROFESSIONNEL
3103Z	Fabrication de matelas	KLESIA
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	AG2R LA MONDIALE
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	
<b>32</b>	<b>Autres industries manufacturières</b>	
3250A (en partie)	Fabrication d'appareils médico-chirurgicaux pour l'art dentaire	AG2R LA MONDIALE
3250A (en partie)	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques (pansements, ouate, gazes, médicaments n'ayant pas le caractère de spécialités)	KLESIA
3250A (en partie)	Fabrication de matériel médico-chirurgical non dentaire	INTERPROFESSIONNEL
<b>SECTION E</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION</b>	
<b>36</b>	<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>	
3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau	PRO BTP

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>39</b>	<b>Dépollution et autres services de gestion des déchets</b>	
3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	PRO BTP
<b>SECTION F</b>	<b>CONSTRUCTION</b>	
<b>41</b>	<b>Construction de bâtiments</b>	
4120A	Construction de maisons individuelles	PRO BTP
4120B	Construction d'autres bâtiments	
<b>42</b>	<b>Génie civil</b>	
4211Z	Construction de routes et autoroutes	PRO BTP
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	
4213A	Construction d'ouvrages d'art	
4213B	Construction et entretien de tunnels	
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	
<b>43</b>	<b>Travaux de construction spécialisés</b>	
4311Z	Travaux de démolition	PRO BTP
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	
4313Z	Forages et sondages	
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique	
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	
4329A	Travaux d'isolation	
4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.	

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
4331Z	Travaux de plâtrerie	PRO BTP
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	
4332C	Agencement de lieux de vente	
4333Z	Travaux de revêtement de sols et des murs	
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	
4339Z	Autres travaux de finition	
4391A	Travaux de charpente	
4391B	Travaux de couverture par éléments	
4399A	Travaux d'étanchéification	
4399B	Travaux de montage de structures métalliques	
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	
4399D	Autres travaux spécialisés de construction	
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction	

<b>SECTION G</b>		
<b>COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES</b>		
<b>45</b>	<b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</b>	
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	IRP AUTO
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	
4540Z	Commerce et réparation de motocycles	
<b>46</b>	<b>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	
4612A	Centrales d'achat de carburant	HUMANIS
4617A	Centrales d'achat alimentaires	AG2R LA MONDIALE
4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	KLESIA

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
4619A	Centrales d'achat non alimentaires	HUMANIS
4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants	AG2R LA MONDIALE
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	
4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie	
4632B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande	
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	KLESIA
4636Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie	AG2R LA MONDIALE
4637Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices	
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	
4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	
4646Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	KLESIA
<b>47</b>	<b>Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	
4711A	Commerce de détail de produits surgelés	AG2R LA MONDIALE
4711B	Commerce d'alimentation générale	
4711C	Supérettes	
4711D	Supermarchés	
4711E	Magasins multi-commerces	HUMANIS
4719A	Grands magasins	
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	AG2R LA MONDIALE
4722Z	Commerce de détail de viandes et produits à base de viande en magasin spécialisé	
4724Z	Commerce de détail de pain, de pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Compétence partagée par départements entre : KLESIA et MALAKOFF MÉDÉRIC cf. annexe 2
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	AG2R LA MONDIALE
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	IRP AUTO
4759A	Commerce de détail de meubles	AG2R LA MONDIALE
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	KLESIA
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	
4778A	Commerces de détail d'optique	MALAKOFF MÉDÉRIC
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	AG2R LA MONDIALE
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	AG2R LA MONDIALE

<b>SECTION H</b>	<b>TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE</b>	
<b>49</b>	<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>	
4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs, hors SNCF	KLESIA
4920Z	Transports ferroviaires de fret, hors SNCF	
4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	
4941A	Transports routiers de fret interurbains	
4941B	Transports routiers de fret de proximité	

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
4941C	Location de camions avec chauffeur	KLESIA
4942Z	Services de déménagement	
<b>52</b>	<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>	
5210A	Entreposage et stockage frigorifique	AG2R LA MONDIALE
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	KLESIA
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres	IRP AUTO
5229A	Messagerie, fret express	KLESIA
5229B	Affrètement et organisation des transports	
<b>53</b>	<b>Activités de poste et de courrier</b>	
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	KLESIA

<b>SECTION I</b>	<b>HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>	
<b>55</b>	<b>Hébergement</b>	
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Compétence partagée par départements entre : KLESIA et MALAKOFF MÉDÉRIC cf. annexe 2
5520Z (en partie)	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, à l'exclusion des activités visées ci-après :	
5520Z (en partie)	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée : pour les colonies de vacances, centres de vacances pour enfants, centres de loisirs et centres aérés pour enfants (sauf associations sportives ou médicales, colonies de vacances d'entreprises)	
5520Z (en partie)	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée : pour les établissements de vacances familiales	HUMANIS
5590Z	Autres hébergements	
<b>56</b>	<b>Restauration</b>	
5610A	Restauration traditionnelle	Compétence partagée par départements entre : KLESIA et MALAKOFF MÉDÉRIC cf. annexe 2
5610B	Cafétérias et autres libres-services	
5610C	Restauration de type rapide	
5621Z	Services des traiteurs	
5630Z	Débites de boissons (y compris les discothèques lorsque la vente de boissons est prédominante)	

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>SECTION J</b>	<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b>	
<b>58</b>	<b>Édition</b>	
5811Z	Édition de livres	MALAKOFF MÉDÉRIC
5812Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	
5813Z	Édition de journaux	AUDIENS
5814Z	Édition de revues et périodiques	
5819Z	Autres activités d'édition	MALAKOFF MÉDÉRIC
<b>59</b>	<b>Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale</b>	
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	AUDIENS
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	
5911C	Production de films pour le cinéma	
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	
5913A	Distribution de films cinématographiques	
5914Z	Projection de films cinématographiques	
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	
<b>60</b>	<b>Programmation et diffusion</b>	
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	AUDIENS
6020A	Édition de chaînes généralistes	
6020B	Édition de chaînes thématiques	
<b>61</b>	<b>Télécommunications</b>	
6110Z (en partie)	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	AUDIENS
6110Z (en partie)	Télécommunications filaires (à l'exclusion de la distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision)	INTERPROFESSIONNEL
6130Z (en partie)	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	AUDIENS
6130Z (en partie)	Télécommunications par satellite (à l'exclusion de la distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision)	INTERPROFESSIONNEL

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>63</b>	<b>Services d'information</b>	
6391Z	Activités des agences de presse	AUDIENS
<b>SECTION K</b>	<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE</b>	
<b>64</b>	<b>Activités des services financiers hors assurance et caisses de retraite</b>	
6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	HUMANIS
<b>65</b>	<b>Assurance</b>	
6511Z	Assurance vie	B2V
6512Z (en partie)	Autres assurances, à l'exception des assurances relevant du code de la mutualité	
6512Z (en partie)	Assurances relevant du code de la mutualité	MALAKOFF MÉDÉRIC
6520Z	Réassurance	B2V
<b>66</b>	<b>Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance</b>	
6611Z	Administration de marchés financiers	HUMANIS
6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	
6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	
6621Z	Évaluation des risques et dommages	B2V
6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	
6630Z	Gestion de fonds	HUMANIS
<b>SECTION M</b>	<b>ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>	
<b>69</b>	<b>Activités juridiques et comptables</b>	
6910Z (en partie)	Activités juridiques : avocats	CREPA-REP HUMANIS
6910Z (en partie)	Activités juridiques : huissiers	HUMANIS

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>71</b>	<b>Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques</b>	
7111Z	Activités d'architecture	Compétence partagée entre : AG2R LA MONDIALE pour les départements suivants : 10, 28, 51, 75, 77, 78, 89, 91, 92, 93, 94, 95 et MALAKOFF MÉDÉRIC pour les autres départements
7112A	Activité des géomètres	PRO BTP
7120A	Contrôle technique automobile	IRP AUTO
7120B	Analyses, essais et inspections techniques	KLESIA
<b>72</b>	<b>Recherche-développement scientifique</b>	
7211Z	Recherche-développement en biotechnologie	KLESIA
7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
<b>73</b>	<b>Publicité et études de marché</b>	
7311Z	Activités des agences de publicité	KLESIA
7312Z	Régie publicitaire de médias	
<b>74</b>	<b>Autres activités spécialisées scientifiques et techniques</b>	
7420Z (en partie)	Activités des photojournalistes indépendants	AUDIENS
7490A	Activité des économistes de la construction	PRO BTP
<b>SECTION N</b>	<b>ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN</b>	
<b>77</b>	<b>Activités de location et location-bail</b>	
7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	IRP AUTO
7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
7712Z	Location et location-bail de camions	KLESIA
7729Z (en partie)	Location de linge	
7739Z (en partie)	Location d'autres matériels de transport terrestre	
<b>78</b>	<b>Activités liées à l'emploi</b>	
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	AG2R LA MONDIALE
<b>79</b>	<b>Activités des agences de voyages, voyagistes et autres services de réservation</b>	
7990Z (en partie)	Billetterie des salles de spectacle	AUDIENS
<b>80</b>	<b>Enquêtes et sécurité</b>	
8020Z (en partie)	Travaux d'installation électrique	PRO BTP
<b>82</b>	<b>Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises</b>	
8219Z (en partie)	Routage	AUDIENS

<b>SECTION P</b>	<b>ENSEIGNEMENT</b>	
<b>85</b>	<b>Enseignement</b>	
8510Z	Enseignement pré primaire	HUMANIS
8520Z	Enseignement primaire	
8531Z	Enseignement secondaire général	
8532Z (en partie)	Enseignement secondaire technique ou professionnel (à l'exclusion de la formation des adultes et de la formation continue, qui relèvent du domaine interprofessionnel)	
8553Z	Enseignement de la conduite	IRP AUTO

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>SECTION Q</b>	<b>SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE</b>	
<b>86</b>	<b>Activités pour la santé humaine</b>	
8621Z (en partie)	Activités des médecins généralistes	Pour les activités exercées à but lucratif : compétence partagée par départements entre : AG2R LA MONDIALE et HUMANIS cf. annexe 3
8622A (en partie)	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
8622B (en partie)	Activités chirurgicales	
8622C (en partie)	Autres activités des médecins spécialistes	
8621Z (en partie)	Activités des médecins généralistes	Pour les activités exercées à but non lucratif : MALAKOFF MÉDÉRIC
8622A (en partie)	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
8622B (en partie)	Activités chirurgicales	
8622C (en partie)	Autres activités des médecins spécialistes	
8623Z	Pratique dentaire	AG2R LA MONDIALE
8690B	Laboratoires d'analyses médicales	KLESIA
<b>87</b>	<b>Hébergement médico-social et social</b>	
8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	MALAKOFF MÉDÉRIC
8720B	Hébergement social pour toxicomanes	
8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	
8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	
8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
<b>88</b>	<b>Action sociale sans hébergement</b>	
8810A	Aide à domicile	MALAKOFF MÉDÉRIC
8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	
8810C	Aide par le travail	
8891A	Accueil de jeunes enfants	
8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	
8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.	
<b>SECTION R</b>	<b>ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</b>	
<b>90</b>	<b>Activités créatives, artistiques et de spectacle</b>	
9001Z	Arts du spectacle vivant	AUDIENS
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	
9003B	Autre création artistique	
9004Z	Gestion de salles de spectacles	
<b>93</b>	<b>Activités sportives, récréatives et de loisirs</b>	
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs (y compris les discothèques lorsque la vente de boissons n'est pas prédominante)	AUDIENS
<b>SECTION S</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES</b>	
<b>94</b>	<b>Activités des organisations associatives</b>	
9411Z (en partie)	Activités des organisations patronales et consulaires : - Chambres de commerce et d'industrie - Chambres de commerce et d'industrie maritimes - Ports autonomes	HUMANIS
9411Z (en partie)	Activités des organisations patronales et consulaires : - Chambres de métiers	AG2R LA MONDIALE

Code NAF	Activités	Groupe ou institution
9499Z (en partie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisme d'aide et d'assistance,</li> <li>- Organisme de lutte contre la toxicomanie, contre l'alcoolisme, contre le cancer,</li> <li>- Association de tutelle des majeurs protégés,</li> <li>- Centre PACT et associations exerçant une mission identique</li> </ul>	MALAKOFF MÉDÉRIC
<b>95</b>	<b>Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>	
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	MALAKOFF MÉDÉRIC
9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	AG2R LA MONDIALE
<b>96</b>	<b>Autres services personnels</b>	
9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	KLESIA
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	
9602A	Coiffure	AG2R LA MONDIALE
<b>SECTION T</b>	<b>ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE</b>	
<b>97</b>	<b>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>	
9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	IRCEM-RETRAITE AGIRA RETRAITE DES CADRES

# ANNEXE 1 :

## SECTEUR DES VÊTEMENTS SUR MESURE

Compétence partagée entre le GROUPE HUMANIS  
et le GROUPE KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
01 – AIN	KLESIA
02 – AISNE	HUMANIS
03 – ALLIER	KLESIA
04 – ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	KLESIA
05 – HAUTES-ALPES	KLESIA
06 – ALPES-MARITIMES	KLESIA
07 – ARDÈCHE	KLESIA
08 – ARDENNES	HUMANIS
09 – ARIÈGE	KLESIA
10 – AUBE	HUMANIS
11 – AUDE	KLESIA
12 – AVEYRON	KLESIA
13 – BOUCHES-DU-RHÔNE	KLESIA
14 – CALVADOS	HUMANIS
15 – CANTAL	KLESIA
16 – CHARENTE	KLESIA
17 – CHARENTE-MARITIME	KLESIA
18 – CHER	HUMANIS
19 – CORRÈZE	KLESIA
2 A – CORSE DU SUD	KLESIA
2 B – HAUTE-CORSE	KLESIA
21 – CÔTE-D'OR	HUMANIS
22 – CÔTES-D'ARMOR	HUMANIS
23 – CREUSE	KLESIA
24 – DORDOGNE	KLESIA
25 – DOUBS	HUMANIS
26 – DRÔME	KLESIA
27 – EURE	HUMANIS
28 – EURE-ET-LOIR	HUMANIS
29 – FINISTÈRE	HUMANIS

DÉPARTEMENT	GROUPE
30 – GARD	KLESIA
31 – HAUTE-GARONNE	KLESIA
32 – GERS	KLESIA
33 – GIRONDE	KLESIA
34 – HÉRAULT	KLESIA
35 – ILLE-ET-VILAINE	HUMANIS
36 – INDRE	KLESIA
37 – INDRE-ET-LOIRE	HUMANIS
38 – ISÈRE	KLESIA
39 – JURA	KLESIA
40 – LANDES	KLESIA
41 – LOIR-ET-CHER	HUMANIS
42 – LOIRE	KLESIA
43 – HAUTE-LOIRE	KLESIA
44 – LOIRE-ATLANTIQUE	KLESIA
45 – LOIRET	HUMANIS
46 – LOT	KLESIA
47 – LOT-ET-GARONNE	KLESIA
48 – LOZÈRE	KLESIA
49 – MAINE-ET-LOIRE	HUMANIS
50 – MANCHE	HUMANIS
51 – MARNE	HUMANIS
52 – HAUTE-MARNE	HUMANIS
53 – MAYENNE	HUMANIS
54 – MEURTHE-ET-MOSELLE	HUMANIS
55 – MEUSE	HUMANIS
56 – MORBIHAN	HUMANIS
57 – MOSELLE	HUMANIS
58 – NIÈVRE	HUMANIS
59 – NORD	HUMANIS
60 – OISE	HUMANIS
61 – ORNE	HUMANIS
62 – PAS-DE-CALAIS	HUMANIS
63 – PUY-DE-DÔME	KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	KLESIA
65 – HAUTES-PYRÉNÉES	KLESIA
66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES	KLESIA
67 – BAS-RHIN	HUMANIS
68 – HAUT-RHIN	HUMANIS
69 – RHÔNE	KLESIA
70 – HAUTE-SAÔNE	HUMANIS
71 – SAÔNE-ET-LOIRE	KLESIA
72 – SARTHE	HUMANIS
73 – SAVOIE	KLESIA
74 – HAUTE-SAVOIE	KLESIA
75 – PARIS	KLESIA
76 – SEINE-MARITIME	HUMANIS
77 – SEINE-ET-MARNE	HUMANIS
78 – YVELINES	HUMANIS
79 – DEUX-SÈVRES	KLESIA
80 – SOMME	HUMANIS
81 – TARN	KLESIA
82 – TARN-ET-GARONNE	KLESIA
83 – VAR	KLESIA
84 – VAUCLUSE	KLESIA
85 – VENDÉE	KLESIA
86 – VIENNE	KLESIA
87 – HAUTE-VIENNE	KLESIA
88 – VOSGES	HUMANIS
89 – YONNE	HUMANIS
90 – TERRITOIRE-DE-BELFORT	HUMANIS
91 – ESSONNE	HUMANIS
92 – HAUTS-DE-SEINE	HUMANIS
93 – SEINE-SAINT-DENIS	HUMANIS
94 – VAL-DE-MARNE	HUMANIS
95 – VAL-D'OISE	HUMANIS

## ANNEXE 2 :

### SECTEUR DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION DE TYPE TRADITIONNEL ET DE LA RESTAURATION RAPIDE

Compétence partagée entre le GROUPE KLESIA  
et le GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

DÉPARTEMENT	GROUPE
01 - AIN	KLESIA
02 - AISNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
03 - ALLIER	KLESIA
04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	KLESIA
05 - HAUTES-ALPES	KLESIA
06 - ALPES-MARITIMES	KLESIA
07 - ARDÈCHE	KLESIA
08 - ARDENNES	MALAKOFF MÉDÉRIC
09 - ARIÈGE	MALAKOFF MÉDÉRIC
10 - AUBE	MALAKOFF MÉDÉRIC
11 - AUDE	MALAKOFF MÉDÉRIC
12 - AVEYRON	MALAKOFF MÉDÉRIC
13 - BOUCHES-DU-RHÔNE • hôtellerie-restauration • restauration rapide	KLESIA MALAKOFF MÉDÉRIC
14 - CALVADOS	KLESIA
15 - CANTAL	KLESIA
16 - CHARENTE	KLESIA
17 - CHARENTE-MARITIME	KLESIA
18 - CHER	KLESIA
19 - CORRÈZE	KLESIA
2 A - CORSE DU SUD	KLESIA
2 B - HAUTE-CORSE	KLESIA
21 - CÔTE-D'OR	KLESIA
22 - CÔTES-D'ARMOR	KLESIA
23 - CREUSE	KLESIA
24 - DORDOGNE • hôtellerie-restauration • restauration rapide	KLESIA MALAKOFF MÉDÉRIC
25 - DOUBS	KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
26 – DRÔME	KLESIA
27 – EURE	KLESIA
28 – EURE-ET-LOIR	KLESIA
29 – FINISTÈRE	KLESIA
30 – GARD	MALAKOFF MÉDÉRIC
31 – HAUTE-GARONNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
32 – GERS	MALAKOFF MÉDÉRIC
33 – GIRONDE	KLESIA
34 – HÉRAULT • hôtellerie-restauration • restauration rapide	KLESIA MALAKOFF MÉDÉRIC
35 – ILLE-ET-VILAINE	KLESIA
36 – INDRE	KLESIA
37 – INDRE-ET-LOIRE	KLESIA
38 – ISÈRE	KLESIA
39 – JURA	KLESIA
40 – LANDES	MALAKOFF MÉDÉRIC
41 – LOIR-ET-CHER	KLESIA
42 – LOIRE	KLESIA
43 – HAUTE-LOIRE	KLESIA
44 – LOIRE-ATLANTIQUE	KLESIA
45 – LOIRET	MALAKOFF MÉDÉRIC
46 – LOT	MALAKOFF MÉDÉRIC
47 – LOT-ET-GARONNE • hôtellerie-restauration • restauration rapide	KLESIA MALAKOFF MÉDÉRIC
48 – LOZÈRE	KLESIA
49 – MAINE-ET-LOIRE	KLESIA
50 – MANCHE	KLESIA
51 – MARNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
52 – HAUTE-MARNE	KLESIA
53 – MAYENNE	KLESIA
54 – MEURTHE-ET-MOSELLE • hôtellerie-restauration • restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
55 – MEUSE • hôtellerie-restauration • restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC KLESIA
56 – MORBIHAN	KLESIA
57 – MOSELLE	MALAKOFF MÉDÉRIC
58 – NIÈVRE	KLESIA
59 – NORD	MALAKOFF MÉDÉRIC
60 – OISE	MALAKOFF MÉDÉRIC
61 – ORNE	KLESIA
62 – PAS-DE-CALAIS	MALAKOFF MÉDÉRIC
63 – PUY-DE-DÔME	KLESIA
64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	MALAKOFF MÉDÉRIC
65 – HAUTES-PYRÉNÉES	MALAKOFF MÉDÉRIC
66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES	MALAKOFF MÉDÉRIC
67 – BAS-RHIN	MALAKOFF MÉDÉRIC
68 – HAUT-RHIN	MALAKOFF MÉDÉRIC
69 – RHÔNE	KLESIA
70 – HAUTE-SAÔNE	KLESIA
71 – SAÔNE-ET-LOIRE	KLESIA
72 – SARTHE	KLESIA
73 – SAVOIE	KLESIA
74 – HAUTE-SAVOIE	KLESIA
76 – SEINE-MARITIME	KLESIA
77 – SEINE-ET-MARNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
78 – YVELINES	MALAKOFF MÉDÉRIC
79 – DEUX-SÈVRES	KLESIA
80 – SOMME	MALAKOFF MÉDÉRIC
81 – TARN	MALAKOFF MÉDÉRIC
82 – TARN-ET-GARONNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
83 – VAR	KLESIA
84 – VAUCLUSE	KLESIA
85 – VENDÉE	KLESIA
86 – VIENNE	KLESIA
87 – HAUTE-VIENNE	KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
88 – VOSGES • hôtellerie-restauration • restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC KLESIA
89 – YONNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
90 – TERRITOIRE-DE-BELFORT	KLESIA
91 – ESSONNE • Tous hôtels, cafés, restaurants (y compris restauration rapide), sauf hôtels 3 ou 4*, luxe • Hôtels 3 ou 4*, luxe	MALAKOFF MÉDÉRIC  KLESIA
92 – HAUTS-DE-SEINE • Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés • Hôtels 3 ou 4*, luxe • Cafés, restaurants, limonadiers • Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC  KLESIA KLESIA  KLESIA
93 – SEINE-SAINT-DENIS • Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés • Hôtels 3 ou 4*, luxe • Cafés, restaurants, limonadiers (y compris restauration rapide)	MALAKOFF MÉDÉRIC  KLESIA KLESIA
94 – VAL-DE-MARNE • Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés • Hôtels 3 ou 4*, luxe • Cafés, restaurants, limonadiers • Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC  KLESIA KLESIA  MALAKOFF MÉDÉRIC
95 – VAL-D'OISE • Tous hôtels, cafés, restaurants (y compris restauration rapide), sauf hôtels 3 ou 4*, luxe • Hôtels 3 ou 4*, luxe	MALAKOFF MÉDÉRIC  KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
75 - PARIS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés</li> <li>• Hôtels 3 ou 4*, luxe</li> <li>• Cafés, restaurants, limonadiers</li> </ul>	MALAKOFF MÉDÉRIC  KLESIA KLESIA
• Restauration rapide : selon les arrondissements	
75001	KLESIA
75002	KLESIA
75003	KLESIA
75004	KLESIA
75005	KLESIA
75006	KLESIA
75007	KLESIA
75008	MALAKOFF MÉDÉRIC
75009	MALAKOFF MÉDÉRIC
75010	MALAKOFF MÉDÉRIC
75011	MALAKOFF MÉDÉRIC
75012	MALAKOFF MÉDÉRIC
75013	KLESIA
75014	KLESIA
75015	KLESIA
75016	KLESIA
75017	KLESIA
75018	KLESIA
75019	KLESIA
75020	KLESIA

## ANNEXE 3 : SECTEUR DE LA SANTÉ

Compétence partagée entre  
le GROUPE AG2R LA MONDIALE  
et le GROUPE HUMANIS

DÉPARTEMENT	GROUPE
01 – AIN	AG2R LA MONDIALE
02 – AISNE	HUMANIS
03 – ALLIER	AG2R LA MONDIALE
04 – ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	AG2R LA MONDIALE
05 – HAUTES-ALPES	AG2R LA MONDIALE
06 – ALPES-MARITIMES	AG2R LA MONDIALE
07 – ARDÈCHE	AG2R LA MONDIALE
08 – ARDENNES	HUMANIS
09 – ARIÈGE	AG2R LA MONDIALE
10 – AUBE	HUMANIS
11 – AUDE	AG2R LA MONDIALE
12 – AVEYRON	AG2R LA MONDIALE
13 – BOUCHES-DU-RHÔNE	AG2R LA MONDIALE
14 – CALVADOS	HUMANIS
15 – CANTAL	AG2R LA MONDIALE
16 – CHARENTE	AG2R LA MONDIALE
17 – CHARENTE-MARITIME	AG2R LA MONDIALE
18 – CHER	HUMANIS
19 – CORRÈZE	AG2R LA MONDIALE
2 A – CORSE DU SUD	AG2R LA MONDIALE
2 B – HAUTE-CORSE	AG2R LA MONDIALE
21 – CÔTE-D'OR	AG2R LA MONDIALE
22 – CÔTES-D'ARMOR	HUMANIS
23 – CREUSE	AG2R LA MONDIALE
24 – DORDOGNE	AG2R LA MONDIALE
25 – DOUBS	AG2R LA MONDIALE
26 – DRÔME	AG2R LA MONDIALE
27 – EURE	HUMANIS
28 – EURE-ET-LOIR	HUMANIS
29 – FINISTÈRE	HUMANIS

DÉPARTEMENT	GROUPE
30 - GARD	AG2R LA MONDIALE
31 - HAUTE-GARONNE	AG2R LA MONDIALE
32 - GERS	AG2R LA MONDIALE
33 - GIRONDE	AG2R LA MONDIALE
34 - HÉRAULT	AG2R LA MONDIALE
35 - ILLE-ET-VILAINE	HUMANIS
36 - INDRE	HUMANIS
37 - INDRE-ET-LOIRE	HUMANIS
38 - ISÈRE	AG2R LA MONDIALE
39 - JURA	AG2R LA MONDIALE
40 - LANDES	AG2R LA MONDIALE
41 - LOIR-ET-CHER	HUMANIS
42 - LOIRE	AG2R LA MONDIALE
43 - HAUTE-LOIRE	AG2R LA MONDIALE
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	HUMANIS
45 - LOIRET	HUMANIS
46 - LOT	AG2R LA MONDIALE
47 - LOT-ET-GARONNE	AG2R LA MONDIALE
48 - LOZÈRE	AG2R LA MONDIALE
49 - MAINE-ET-LOIRE	HUMANIS
50 - MANCHE	HUMANIS
51 - MARNE	HUMANIS
52 - HAUTE-MARNE	HUMANIS
53 - MAYENNE	HUMANIS
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	HUMANIS
55 - MEUSE	HUMANIS
56 - MORBIHAN	HUMANIS
57 - MOSELLE	HUMANIS
58 - NIÈVRE	AG2R LA MONDIALE
59 - NORD	HUMANIS
60 - OISE	HUMANIS
61 - ORNE	HUMANIS
62 - PAS-DE-CALAIS	HUMANIS
63 - PUY-DE-DÔME	AG2R LA MONDIALE

DÉPARTEMENT	GROUPE
64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	AG2R LA MONDIALE
65 – HAUTES-PYRÉNÉES	AG2R LA MONDIALE
66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES	AG2R LA MONDIALE
67 – BAS-RHIN	HUMANIS
68 – HAUT-RHIN	HUMANIS
69 – RHÔNE	AG2R LA MONDIALE
70 – HAUTE-SAÔNE	AG2R LA MONDIALE
71 – SAÔNE-ET-LOIRE	AG2R LA MONDIALE
72 – SARTHE	HUMANIS
73 – SAVOIE	AG2R LA MONDIALE
74 – HAUTE-SAVOIE	AG2R LA MONDIALE
75 – PARIS	HUMANIS
76 – SEINE-MARITIME	HUMANIS
77 – SEINE-ET-MARNE	HUMANIS
78 – YVELINES	HUMANIS
79 – DEUX-SÈVRES	AG2R LA MONDIALE
80 – SOMME	HUMANIS
81 – TARN	AG2R LA MONDIALE
82 – TARN-ET-GARONNE	AG2R LA MONDIALE
83 – VAR	AG2R LA MONDIALE
84 – VAUCLUSE	AG2R LA MONDIALE
85 – VENDÉE	HUMANIS
86 – VIENNE	AG2R LA MONDIALE
87 – HAUTE-VIENNE	AG2R LA MONDIALE
88 – VOSGES	HUMANIS
89 – YONNE	AG2R LA MONDIALE
90 – TERRITOIRE-DE-BELFORT	AG2R LA MONDIALE
91 – ESSONNE	HUMANIS
92 – HAUTS-DE-SEINE	HUMANIS
93 – SEINE-SAINT-DENIS	HUMANIS
94 – VAL-DE-MARNE	HUMANIS
95 – VAL-D'OISE	HUMANIS

## LES COMPÉTENCES CATÉGORIELLES

COMPÉTENCE CATÉGORIELLE	GROUPE OU INSTITUTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Employés de maison</li> <li>- Assistantes maternelles remplissant leurs tâches à leur domicile propre</li> <li>- Salariés occupés par des particuliers sans avoir la qualité d'employés de maison</li> <li>- Stagiaires étrangers aides familiaux au pair</li> </ul>	IRCEM-RETRAITE / AGIRA Retraite des cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>- VRP</li> </ul>	MALAKOFF MÉDÉRIC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intermittents du spectacle</li> <li>- Mannequins</li> <li>- Boxeurs</li> <li>- Catcheurs</li> <li>- Artistes participant à des corridas</li> <li>- Journalistes pigistes</li> <li>- Interprètes de conférence</li> </ul>	AUDIENS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concierges, gardiens et employés d'immeubles</li> </ul>	HUMANIS

# LES COMPÉTENCES TERRITORIALES

COMPÉTENCE TERRITORIALE	GROUPE OU INSTITUTION
MARTINIQUE	IRCOM / AG2R Retraite Agirc
GUADELOUPE	CGRR / AG2R Retraite Agirc
GUYANE	AG2R LA MONDIALE
Entreprises des professions du bâtiment et des travaux publics des ANTILLES ET DE LA GUYANE	CRR-BTP / CNRBTPIG
RÉUNION	CRR / MALAKOFF MÉDÉRIC Retraite Agirc
Salariés des cabinets d'avocats dans les DOM	CREPA-REP/Institution Agirc du département
Salariés employés au service de particuliers dans les DOM	IRCEM-RETRAITE
MONACO	AG2R LA MONDIALE (AMRR)
NOUVELLE-CALÉDONIE	HUMANIS
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	HUMANIS
AMBASSADES et CONSULATS EN FRANCE	HUMANIS

# LE RÉPERTOIRE GÉOGRAPHIQUE

**Rappel :** le répertoire géographique est applicable aux entreprises du secteur interprofessionnel créées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

DÉPARTEMENT	GROUPE
01 - AIN	APICIL
02 - AISNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
03 - ALLIER	MALAKOFF MÉDÉRIC
04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	HUMANIS
05 - HAUTES-ALPES	HUMANIS
06 - ALPES-MARITIMES	AG2R LA MONDIALE
07 - ARDÈCHE	KLESIA
08 - ARDENNES	HUMANIS
09 - ARIÈGE	KLESIA
10 - AUBE	MALAKOFF MÉDÉRIC
11 - AUDE	KLESIA
12 - AVEYRON	AG2R LA MONDIALE
13 - BOUCHES-DU-RHÔNE	AG2R LA MONDIALE
14 - CALVADOS	HUMANIS
15 - CANTAL	KLESIA
16 - CHARENTE	HUMANIS
17 - CHARENTE-MARITIME	AG2R LA MONDIALE
18 - CHER	HUMANIS
19 - CORRÈZE	AG2R LA MONDIALE
2 A - CORSE DU SUD	HUMANIS
2 B - HAUTE-CORSE	HUMANIS
21 - CÔTE-D'OR	HUMANIS
22 - CÔTES-D'ARMOR	AG2R LA MONDIALE
23 - CREUSE	KLESIA
24 - DORDOGNE	AG2R LA MONDIALE
25 - DOUBS	AG2R LA MONDIALE
26 - DRÔME	HUMANIS
27 - EURE	HUMANIS
28 - EURE-ET-LOIR	AG2R LA MONDIALE
29 - FINISTÈRE	AG2R LA MONDIALE
30 - GARD	KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
31 – HAUTE-GARONNE	KLESIA
32 – GERS	HUMANIS
33 – GIRONDE	MALAKOFF MÉDÉRIC
34 – HÉRAULT	KLESIA
35 – ILLE-ET-VILAINE	AG2R LA MONDIALE
36 – INDRE	HUMANIS
37 – INDRE-ET-LOIRE	AG2R LA MONDIALE
38 – ISÈRE	AG2R LA MONDIALE
39 – JURA	HUMANIS
40 – LANDES	AG2R LA MONDIALE
41 – LOIR-ET-CHER	HUMANIS
42 – LOIRE	AG2R LA MONDIALE
43 – HAUTE-LOIRE	MALAKOFF MÉDÉRIC
44 – LOIRE-ATLANTIQUE	MALAKOFF MÉDÉRIC
45 – LOIRET	HUMANIS
46 – LOT	HUMANIS
47 – LOT-ET-GARONNE	AG2R LA MONDIALE
48 – LOZÈRE	KLESIA
49 – MAINE-ET-LOIRE	MALAKOFF MÉDÉRIC
50 – MANCHE	HUMANIS
51 – MARNE	AG2R LA MONDIALE
52 – HAUTE-MARNE	HUMANIS
53 – MAYENNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
54 – MEURTHE-ET-MOSELLE	MALAKOFF MÉDÉRIC
55 – MEUSE	MALAKOFF MÉDÉRIC
56 – MORBIHAN	AG2R LA MONDIALE
57 – MOSELLE	MALAKOFF MÉDÉRIC
58 – NIÈVRE	HUMANIS
59 – NORD	HUMANIS
60 – OISE	KLESIA

DÉPARTEMENT	GROUPE
61 – ORNE	HUMANIS
62 – PAS-DE-CALAIS	HUMANIS
63 – PUY-DE-DÔME	MALAKOFF MÉDÉRIC
64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	AG2R LA MONDIALE
65 – HAUTES-PYRÉNÉES	HUMANIS
66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES	KLESIA
67 – BAS-RHIN	AG2R LA MONDIALE
68 – HAUT-RHIN	AG2R LA MONDIALE
69 – RHÔNE	APICIL
70 – HAUTE-SAÔNE	HUMANIS
71 – SAÔNE-ET-LOIRE	HUMANIS
72 – SARTHE	MALAKOFF MÉDÉRIC
73 – SAVOIE	MALAKOFF MÉDÉRIC
74 – HAUTE-SAVOIE	MALAKOFF MÉDÉRIC
76 – SEINE-MARITIME	HUMANIS
77 – SEINE-ET-MARNE	HUMANIS
78 – YVELINES	MALAKOFF MÉDÉRIC
79 – DEUX-SÈVRES	AG2R LA MONDIALE
80 – SOMME	AG2R LA MONDIALE
81 – TARN	AG2R LA MONDIALE
82 – TARN-ET-GARONNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
83 – VAR	AG2R LA MONDIALE
84 – VAUCLUSE	AG2R LA MONDIALE
85 – VENDÉE	MALAKOFF MÉDÉRIC
86 – VIENNE	AG2R LA MONDIALE
87 – HAUTE-VIENNE	AG2R LA MONDIALE
88 – VOSGES	MALAKOFF MÉDÉRIC
89 – YONNE	HUMANIS
90 – TERRITOIRE-DE-BELFORT	AG2R LA MONDIALE
91 – ESSONNE	HUMANIS
92 – HAUTS-DE-SEINE	HUMANIS

DÉPARTEMENT	GROUPE
93 – SEINE-SAINT-DENIS	HUMANIS
94 – VAL-DE-MARNE	HUMANIS
95 – VAL-D'OISE	MALAKOFF MÉDÉRIC
75 – PARIS	
75001	AG2R LA MONDIALE
75002	B2V
75003	MALAKOFF MÉDÉRIC
75004	MALAKOFF MÉDÉRIC
75005	KLESIA
75006	AG2R LA MONDIALE
75007	AG2R LA MONDIALE
75008	MALAKOFF MÉDÉRIC
75009	AG2R LA MONDIALE
75010	AG2R LA MONDIALE
75011	B2V
75012	KLESIA
75013	MALAKOFF MÉDÉRIC
75014	KLESIA
75015	MALAKOFF MÉDÉRIC
75016	HUMANIS
75017	MALAKOFF MÉDÉRIC
75018	AG2R LA MONDIALE
75019	B2V
75020	B2V



## Points de vue

*Je reprends une entreprise.  
Quel sera mon groupe ?*

**Voici la réponse du conseiller entreprise.**

En cas de reprise de l'activité d'une entreprise, le repreneur conserve l'adhésion de son prédécesseur. Cela implique que les conditions prévues par l'adhésion soient respectées (taux et répartition des cotisations, modalités d'affiliation des salariés).

En pratique, vous devez donc contacter le groupe de protection sociale auprès duquel l'entreprise adhérait pour lui indiquer les changements intervenus : raison sociale, forme juridique, adresse...

***Je viens de créer une conserverie de thon et de sardines. J'ai embauché un VRP pour faire connaître nos produits. On me dit que mon entreprise adhèrera à plusieurs groupes pour la retraite complémentaire. Est-ce exact ?***

### **Voici la réponse du conseiller entreprise.**

Votre entreprise relève du code NAF 1020Z, transformation et conservation de poisson. Le répertoire professionnel de l'Arrco et de l'Agirc indique que le groupe de protection sociale compétent est AG2R La Mondiale. Les actuels et futurs salariés de votre conserverie seront donc affiliés au groupe AG2R La Mondiale, à l'exception du VRP qui relève du groupe Malakoff Médéric au titre d'une compétence catégorielle.

***Nous nous apprêtons à créer une société de fabrication de papiers peints. Le siège social sera domicilié à Lyon, le studio de création et la fabrique seront établis à Privas. Quel sera le groupe de protection sociale de notre société ?***

### **Voici la réponse de la conseillère d'entreprise.**

Votre société relève pour la retraite complémentaire Arrco et Agirc du secteur interprofessionnel (code NAF:1724Z) puisqu'aucun groupe n'est désigné au répertoire professionnel pour l'activité de votre entreprise. Son siège social est situé dans le département du Rhône. En conséquence, votre groupe d'adhésion sera le groupe Apicil, désigné au répertoire géographique pour le département du Rhône.





# Points de contact

Pour en savoir plus sur les règles d'adhésion,  
connectez-vous :

[www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc *et* arrco

16-18, rue Jules César – 75592 Paris Cedex 12  
Tél. : 01 71 72 12 00 – [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)